



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 15 décembre 1997

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 25 Novembre 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 16 Décembre 1997

**Subvention à l'IUT : Participation de la Ville pour remise à niveau du
système informatique des départements niortais - Convention Ville de
Niort / IUT de Poitiers pour les Départements Niortais**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
M. Patrick ARNAUD donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Jean PILLET donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.

Excusés :

Conseillers :

Mme Christiane ROUSSELLE

Monsieur Gérard GAUDUCHON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

L'Institut Universitaire de Technologie de Poitiers (IUT), ouvert sur le site niortais en 1990 est dans l'obligation de remettre à niveau tout son système informatique.

En effet, le matériel dont il dispose aujourd'hui est techniquement dépassé, la maintenance trop coûteuse ne peut plus être assurée, et le réseau est arrivé à saturation.

Compte-tenu de cette situation, l'évolution de l'ensemble du système devient urgente à réaliser et dans cette perspective, l'IUT de Niort se retourne vers les collectivités partenaires pour solliciter un soutien financier à ce projet dont le coût total est estimé à 1.021.800 F TTC.

Dans le cadre de l'article 1 de la convention tripartite, relative au fonctionnement des filières universitaires sur le site niortais, signée le 25 Mars 1996 par la Ville de NIORT, le Conseil Général et l'Université, la Ville de NIORT pourrait accorder une aide financière forfaitaire de 150.000 F étalée sur les exercices 1997 et 1998.

Pour maintenir le principe de parité entre les deux collectivités, l'aide apportée par le Conseil Général serait réalisée dans les mêmes conditions.

Les crédits nécessaires à cette dépense, soit deux paiements de 75.000 F sont : pour l'exercice 1997 inscrits au budget à l'imputation 921.131 et proposés au budget primitif 1998 à la même imputation.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à accorder cette aide financière et à signer la convention à intervenir.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC